

Enseignement

FONCTION : DOCUMENTALISTE

Définition de la fonction :

Le documentaliste a pour objectif de répondre aux demandes d'information, de documentation et d'orientation tant auprès des élèves que des personnels enseignants.

Où s'adresser : Centre de Documentation (CDI) – Hall d'Accueil

Descriptif des activités essentielles :

- analyse les besoins d'information et assure la constitution du fonds documentaire
- anime le centre de documentation, en assure la gestion
- élabore des dossiers documentaires
- assure l'accueil et l'information des élèves et des professeurs
- sensibilise et initie à la recherche documentaire
- effectue les recherches documentaires et communique les documents
- aide à l'orientation scolaire des élèves
- participe au développement de l'utilisation des outils multimédia

Observations :

L'accueil au C.D.I. est assuré les lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h30 - 13h30 à 18h et le vendredi de 13h45 à 16h45.